

403/4

REVUE
MUNICIPALE

LILLE



PUBLICATION MENSUELLE

NUMÉRO 4

JANVIER 1953



EDITIONS S. L. E. L.
IMP. LIÉVIN DANIEL
LILLE

403/4

PRIX DE L'ABONNEMENT :
6 mois : 600 Francs

1871

403/4



REVUE MUNICIPALE DE LA VILLE DE LILLE

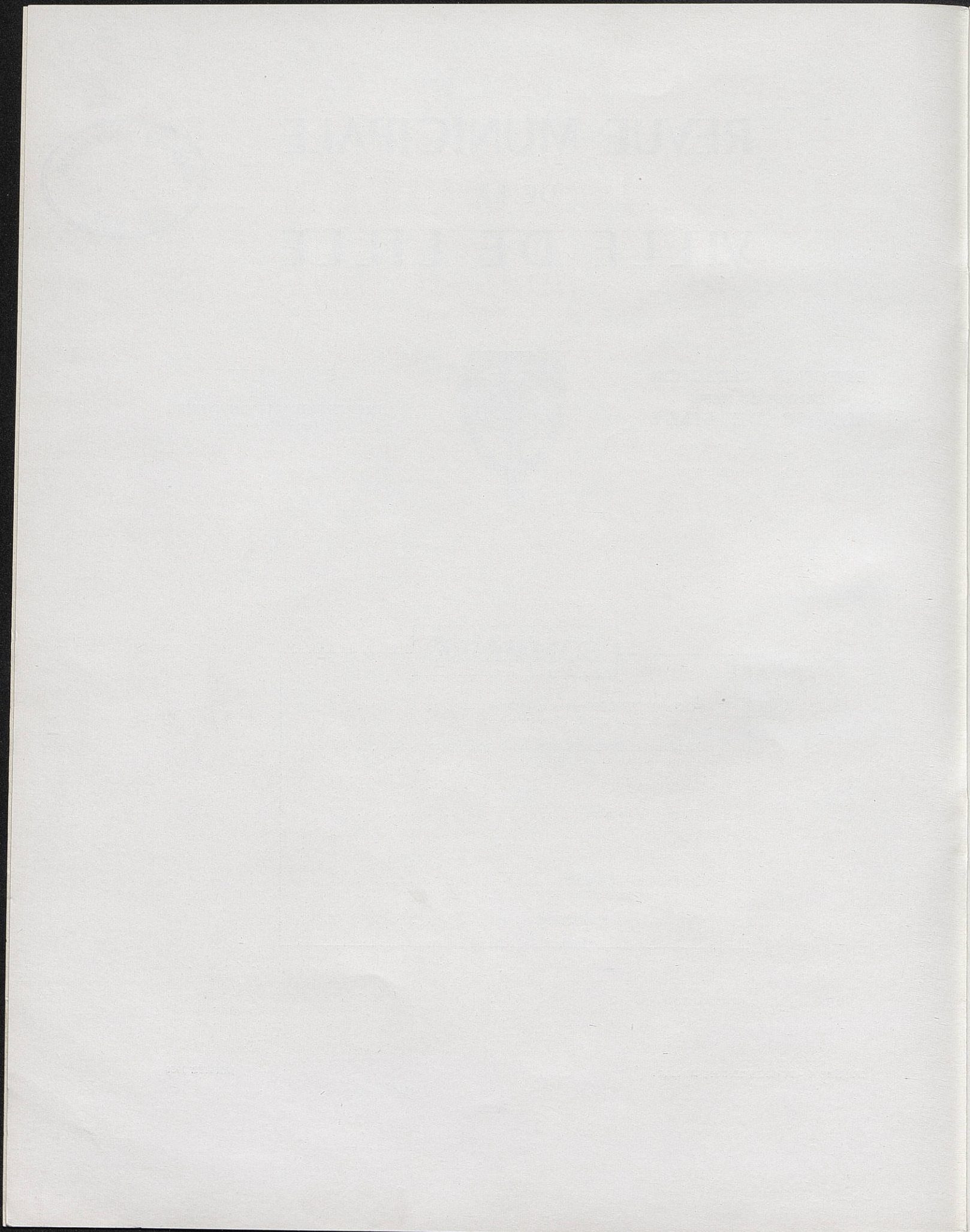
DIRECTION - RÉDACTION
CABINET DU MAIRE
MAIRIE DE LILLE



PUBLICITÉ
S. L. E. L.
IMPRIMERIE LIÉVIN DANIEL
93, Rue Nationale, LILLE

SOMMAIRE

Richard COOLEN nous a quittés	3
par M. René GAIFIE, Maire de Lille.	
Hygiène et Propreté des voies publiques	7
par Maître Charles LUBREZ.	
Le Logement	19
Ceux d'Indochine	23
L'Habitat.	25
par André DECAMPS.	
La Famille VAILLANT	31
par Maurice VANDALLE.	
Sur un geste d'entr'aide.	44



Richard COOLEN

nous a quittés...

Richard COOLEN, Adjoint à l'État Civil, s'en est allé vers d'autres destinées, au soir d'une vie bien remplie, entouré de la sympathie de toute une population.

A l'heure où notre Cité se transforme et devient une Métropole attrayante et puissante, c'est tout un passé difficile qui disparaît avec ce vieux Lillois.

Il était né à Lille le 22 décembre 1870 et avait fait la guerre de 1914-1918 dans l'Infanterie.

Rentré dans ses foyers, il reprit son métier de correcteur-typographe et se tourna alors vers la vie publique.

Conseiller municipal en 1919, Adjoint en 1928, il devait rester, jusqu'en 1944, officier de l'État Civil. Réélu de nouveau en 1947, il reprit ses fonctions et continua à s'acquitter stoïquement de ce travail ingrat. Il le faisait d'ailleurs sans rechigner, accueillant chaque visiteur avec le sourire, conseillant l'un ou secourant l'autre avec la plus grande des courtoisies.



Photo LA VOIX DU NORD

Le travail municipal était toute sa vie et, jusqu'à son dernier souffle, il en resta préoccupé. Il faut savoir avec quelle volonté il s'imposait ses quotidiennes visites à l'Hôtel de Ville ! Lorsque ses forces devinrent trop vacillantes et qu'il dut garder la chambre, il perdit son optimisme et il se rendit compte qu'il ne verrait plus « sa Mairie » ; ce fut probablement cette pensée qui précipita son déclin.


Il s'est éteint comme il avait vécu, calmement, dans la paix.

De plus jeunes reprendront le flambeau qu'il avait porté jusqu'à son dernier souffle mais nous sommes certains que notre Cité gardera longtemps son souvenir.

H. Gaijje

Photo LA VOIX DU NORD





*les Yeux fermés
j'achète TOUT*

AU PRINTEMPS

LILLE - 43 A 49, RUE NATIONALE - LILLE

TOUS TRANSPORTS

TERRESTRES - MARITIMES - AÉRIENS

GROUPAGES RAPIDES
TOUTES DIRECTIONS
EMBALLAGE
ENTREPOTS
DÉMÉNAGEMENTS



CAMIONNAGE
URBAIN & RÉGIONAL
VOYAGES
IMPORTATION
EXPORTATION

Ed. DUBOIS & FILS

Société à responsabilité limitée - Capital : 90.000.000 de Frs

LILLE - 82 à 90, rue de la Plaine - Tél. 314.91 (7 lignes)
ROUBAIX - 88, rue du Grand-Chemin : Tél. 300.41

MÊMES MAISONS :

G. D. M. - 15, Bd Faidherbe, ARMENTIÈRES - Tél. 6.54
MODERN EXPORTATION - 139, rue du Luxembourg
Agence Maritime et Aérienne. ROUBAIX Tél. 350.40

VOYAGES

Ed. DUBOIS & Fils } Place de la Gare Tél. 300.41
MODERN EXPORTATION } ROUBAIX Tél. 364.63

22 SUCCURSALES

CORRESPONDANTS DANS LE MONDE ENTIER



MOBILIER MÉTALLIQUE
RÉPONDANT A TOUS LES BESOINS
DES SERVICES ADMINISTRATIFS



R. PERRELET

Concessionnaire régional exclusif des

FORGES DE STRASBOURG

DÉPOT RÉGIONAL ET MAGASINS D'EXPOSITION :

BUROMETAL - 2, Rue Georges Maertens - Tél. 466-45 - LILLE

TRENOIS & DECAMPS

38-40-42-44, RUE DES ARTS - LILLE

Toute la Quincaillerie
de Bâtiment

LE SPÉCIALISTE DU COUVRE-PARQUET

LINO GAMBETTA

14, Rue Léon-Gambetta - LILLE - Tél. : 710.94

TRAVAUX PARTICULIERS - POSE INDUSTRIELLE

CIT

ORGANISATION INTERNATIONALE DE VOYAGES

14, Rue Faidherbe - LILLE

TÉL. 534.64 - 522.99

*Billets : Fer, Air, Mer
Tous voyages individuels sur devis
Croisières, Congrès, Pélerinages*

A votre service !...


PERFECTA

*La Cuisinière qui
vous donnera satisfaction*

GAZ - CHARBON - ÉLECTRICITÉ
MIXTE - FEU CONTINU

72-74, Bd des Écoles
LILLE

*Serres et
Chauffages depuis 1858*



*Etablissements
PIERRE DEVEUGLE*

11, Rue de Tourcoing
NEUVILLE EN FERRAIN
Tél: 1 (NORD)

Serres pour toutes cultures et de toutes dimensions

MOUNIER

CHEMISIER - SPÉCIALISTE

*Trousseaux Complètes
pour Hommes*

17, Rue Esquermoise, LILLE

TÉL. 464.87

ODÉOLA

présente le nouveau piano

ERARD

"MEZZO"

Et ses pianos de toutes les marques
neuf et occasion

75, Bd de la Liberté

LILLE Tél. 473.28

Une technique nouvelle

Une formule inédite

Les Spécialistes du

TAPIS BULGOMME

sont à votre disposition

ETS MATTHYS

Société à responsabilité limitée
au capital de 3.000.000 de francs

10-14, Rue Colbert, 10-14

LILLE Tél. 749.31

QUALITÉ, FRAICHEUR, BON GOUT...

Telle est l'assurance que vous donne

**Spécialités de Gaufres fourrées
Chocolats, Caramels**

MEERT

PÂTISSIER-CONFISEUR
CHOCOLATIER-GLACIER

27, Rue Esquermoise, 27

LILLE — Téléphone : 707.44

HYGIÈNE ET PROPRETÉ DES VOIES PUBLIQUES

Solutions apportées à ce problème depuis 1947

par Maître CHARLES LUBREZ

*Adjoint aux Services Publics, à la Circulation
et au Contentieux*

Nous nous proposons d'exposer, dans les pages qui vont suivre, l'essentiel des réalisations que l'Administration municipale a entamées et poursuivies, depuis 1947, dans la partie des Services Publics, touchant plus spécialement :

- la collecte des ordures ménagères,
- la propreté de nos chaussées,
- l'assainissement du sous-sol,
- la sauvegarde de la circulation durant la période d'hiver.

Par mesure de clarté, après un bref rappel de ce qui existait en 1947 dans les différents domaines qui nous occupent, nous diviserons notre étude en cinq parties :

- 1° — la collecte et le traitement des résidus urbains,
- 2° — le balayage et l'arrosage des voies publiques,
- 3° — le balayage des fils d'eau et l'évacuation des boues,
- 4° — la lutte contre le verglas et la neige,
- 5° — l'assainissement des égouts.

I - L'HÉRITAGE de 1947

Peu de chose en vérité.

Pour la collecte : 10 véhicules, dont la mise en service remontait, pour certains à 1921 et, pour le reste, sortis des Parcs militaires de matériel réformé ou des surplus de l'armée américaine ;
un service d'enlèvement des poubelles assuré seulement deux fois par semaine dans tous les secteurs de la ville, c'est-à-dire dans les mêmes conditions que sous l'occupation ;

une formule de traitement des résidus urbains désuète et contraire aux notions élémentaires de l'hygiène ;

un service d'arrosage-balayage inexistant parce que le peu de matériel que possédait la ville, en 1939, avait été dispersé ou anéanti pendant l'occupation ;

un service de balayage manuel des fils d'eau et d'évacuation des boues resté sans changement depuis le début du siècle ;

enfin, un rudiment de moyens manuels appliqués au curage des cuvettes du réseau local d'égouts.

L'effort d'équipement à réaliser était, par conséquent, considérable. Il appelait, d'une part, la mise en œuvre immédiate des mesures d'amélioration les plus urgentes et, d'autre part, l'établissement et la réalisation d'un programme régulièrement poursuivi dont l'achèvement exigerait au moins six années.

II - NOS RÉALISATIONS

a) la Collecte

Notre première décision, dès notre prise de contact avec les services municipaux, fut d'accélérer le rythme de l'enlèvement des ordures ménagères en assurant le passage des véhicules de la collecte, trois fois par semaine, dans tous les quartiers de la ville.



L'ANCÊTRE 1905

Photo O. BLAMART.

Cette première amélioration fut complétée dès que la fourniture du nouveau matériel le permit et c'est au début de l'année 1950 que le retour à la collecte quotidienne fut rendu possible.

Dans le même temps, l'Administration municipale décidait de moderniser les différents types de matériel de collecte utilisés jusque là par ce service et de doter notre ville d'un parc composé des bennes les plus modernes par leur présentation, leur capacité et leurs diverses commodités, tant pour le personnel de service que pour la sauvegarde de l'hygiène publique.

Le rythme des apports successifs a été le suivant :

— 6	bennes-tasseuses	de 10/12 m ³	en 1950
— 7	»	»	en 1951
— 8	»	»	en 1952
— 2	»	»	en 1953

L'AIEUL - 1920



LA BENNE MODERNE 1950

NOTRE FARC ACTUEL 1953



Cet effort, dont la population n'a pas manqué d'apprécier l'intérêt, a été très largement envié à l'extérieur et nombreuses ont été les villes qui ont sollicité notre avis sur les conditions dans lesquelles nous avons réalisé cet équipement ainsi que sur les divers avantages que nous en avons tirés à différents titres.

b) Le traitement des ordures ménagères.

C'est, pour les collectivités locales, l'un des soucis majeurs que d'évacuer les produits de la collecte quotidienne.

Comme tant d'autres, notre ville pratiquait l'épandage sur les terres de culture ou recherchait, dans les dénivellations de terrains situés à proximité de ses limites territoriales, les exutoires nécessaires à l'absorption des quelque 350 m³ de résidus divers qui sont éjectés journallement par la population lilloise.

Certes, comme la plupart des administrateurs locaux placés devant le même problème, une solution apparemment simple et commode nous était apparue dans le recours à l'incinération ; mais une étude très poussée de cette question nous a très rapidement conduits à écarter cette formule, en raison de son caractère excessivement dispendieux.

Une grande ville voisine pratique l'incinération, depuis plus de 15 années, dans les conditions les plus favorables en raison du double avantage qu'ont présenté pour elle, d'une part, le coût relativement réduit de l'édification de son usine et, d'autre part, les larges possibilités de récupération des sous-produits de l'incinération (électricité, eau chaude et vapeur). Cet exemple nous avait incités à agir de même et, après recherches, nous avons été amenés à considérer que le point optimum de construction d'une usine d'incinération locale se situait aux abords de la Cité Hospitalière.

Les besoins considérables en vapeur, eau chaude et force motrice avaient conduit les auteurs du projet de cette dernière réalisation à prévoir l'édification et l'exploitation d'une importante centrale thermique, dotée de deux énormes cheminées, dans les limites du terrain mis à leur disposition.

Nos services, s'appuyant sur les conclusions d'une étude réalisée avant-guerre, ont suggéré au Comité directeur de l'œuvre de substituer à cette centrale une usine d'incinération à édifier sur un terrain que possède la Ville, à quelques centaines de mètres des limites des emprises de la Cité, et dont l'exploitation aurait été assurée sous le contrôle commun de la Ville et des Hospices. Nos services avaient suggéré, en outre, que la capacité d'absorption de cette usine d'incinération fût calculée de manière à permettre d'accueillir les produits collectés dans les villes de toute la banlieue lilloise.

Pour des considérations diverses, où le souci de certaines convenances prévalut sur les raisons majeures de la technique, ces suggestions furent écartées.

Dès lors, retenant que les conditions singulièrement favorables de l'exploitation de l'usine construite en 1936, dans la grande ville voisine à laquelle nous faisons allusion plus haut, font pourtant supporter, à la tonne de résidus apportée par les collectivités locales qui ont recours aux services de cette usine pour détruire leurs ordures ménagères, une dépense plus de deux fois supérieure à celle que nous engageons nous-mêmes pour nous débarrasser de nos résidus locaux, nous avons décidé, par raison d'économie d'entrer résolument dans la seule voie qui s'offrait à nous : la décharge contrôlée.

Cette formule de traitement, très largement pratiquée dans plusieurs pays et plus particulièrement en Angleterre, offre l'important avantage, indépendamment d'un prix de revient très inférieur à celui de l'incinération, de mettre à la disposition de la culture, à la fin du cycle de fermentation des produits collectés, de grandes quantités de poudreau, riche en azote et en phosphore, qui constitue un excellent régénérateur de la terre épuisée par l'usage intensif des engrais chimiques.

C'est donc dans cette dernière pratique que nous avons orienté le service auquel nous confions le soin d'évacuer et de traiter les quelque 70.000 tonnes de résidus collectés annuellement par les 23 bennes modernes de notre parc local.

LA DÉCHARGE, MÉTHODE ANCIENNE :
LE CHAOS



LA DÉCHARGE MÉTHODE MODERNE :
TRAITEMENT MÉCANIQUE

LE RÉSULTAT DU TRAITEMENT
MODERNE, APRÈS DIX-HUIT MOIS



c) Le Balayage et l'arrosage des voies publiques.

Les balayeuses à traction hippomobile qui sillonnaient avant-guerre, par roulement, les quartiers de notre ville avaient été dispersées pendant l'occupation ainsi que les deux arroseuses automobiles qui constituaient tout le parc local du matériel d'assainissement.

Il nous a paru qu'il fallait éviter que l'imposante foule des visiteurs étrangers, que l'Exposition Textile Internationale d'avril 1951 devait réunir, pût s'étonner de l'absence de tout matériel d'arrosage-balayage dans notre grande Cité.

La Municipalité a décidé de prévenir le jugement péjoratif qu'une telle constatation n'eut pas manqué de faire porter sur notre Administration locale en constituant un parc homogène de cinq arroseuses-balayeuses prélevées sur les disponibilités de la Ville de PARIS en attendant que nous soient livrés, au début de 1953, trois exemplaires du matériel ultra-moderne sur lequel la ville de Paris a fixé son choix, en 1952, après de longs et minutieux essais.

Depuis avril 1951, les voies du centre de la ville et des quartiers à circulation importante sont balayées tous les matins, cependant que les quartiers excentriques reçoivent, pendant la matinée, la visite des arroseuses-balayeuses.

Les disponibilités de notre parc permettent, en outre, durant la période d'été, de faire assurer l'arrosage des rues principales tout le jour et, par roulement, celui des quartiers excentriques.

d) Le Balayage des fils d'eau et le ramassage des boues.

Sur ce point particulier qui est l'un des tests essentiels du bon entretien des voies publiques, l'Administration municipale a décidé d'apporter une très sensible amélioration aux conditions d'exploitation en vigueur depuis tant d'années.

La suppression des petites voitures et la transformation des dépôts exutoires des produits du balayage des cantonniers sont, dès maintenant, commencées. Elles seront poursuivies, sans interruption, de manière à être entièrement achevées en août 1953.

Un ensemble de cinq balayeuses-ramasseuses assurera, à partir de ce moment-là, le balayage des fils d'eau et l'enlèvement simultané des produits du travail des arroseuses-balayeuses. Dans le même temps, nous aurons mis un terme au spectacle, déconcertant à notre époque, des dépôts de petit cantonnement disséminés à même le sol (le plus souvent sans aucune dissimulation) sur l'ensemble du territoire de notre ville.

Nous aurons, en août 1953, généralisé, dans tous les dépôts actuels, l'emploi de bennes métalliques dotées d'écouilles qui permettront de soustraire les produits du balayage à la vue du public, aux jeux des enfants et aux investigations des animaux errants.

e) La lutte contre la neige et le verglas.

Dans ce domaine de l'activité communale, les services techniques s'étaient bornés, jusqu'ici, à faire épandre à la main, en période de neige ou de verglas, du sel égrugé provenant des salines de Lorraine.

Brisant résolument avec ces pratiques dont la faible efficacité et l'insuffisance étaient notoires, l'Administration municipale a fait mettre en action des sableuses placées en remorque derrière des camions chargés d'un mélange de sel et de sable. Trois hommes sont préposés, sur chaque benne, à l'alimentation des dispositifs d'épandage.

Les rigueurs de la température et la durée exceptionnelle du dernier hiver ont permis d'apprécier la rapidité et l'efficacité de ce moyen de lutte contre la neige et le verglas ainsi que l'amplitude du champ d'action du matériel mis en ligne.

Dans le même temps, le jeu combiné des arroseuses-balayeuses, usant de leurs moyens de lavage sous pression, a facilité grandement le dégagement de la neige fondue après le passage des sableuses.

f) Le dégagement des égouts.

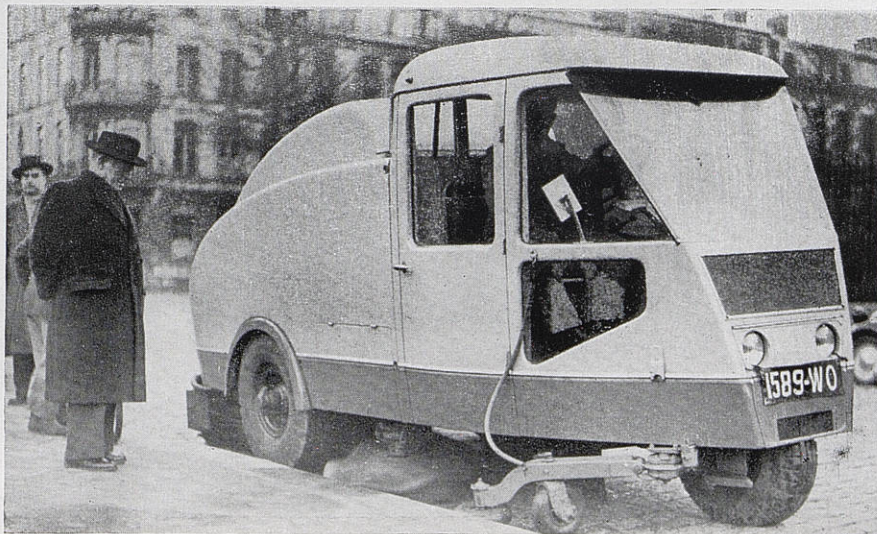
Pour n'être pas la partie de l'activité municipale la plus spectaculaire, elle n'en est cependant pas, à coup sûr, la moins nécessaire.

NOTRE PARC 1953
D'ARROSAGE-BALAYAGE



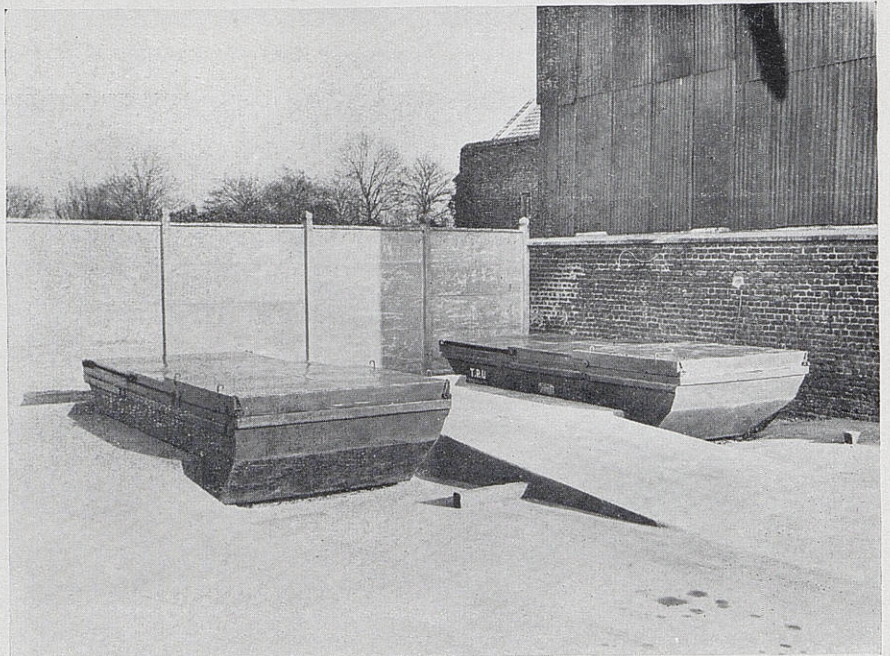
LE CANTONNIER
ET SON ÉQUIPEMENT

LA PREMIÈRE DES CINQ BALAYEUSES-
RAMASSEUSES QUI COMPOSERONT
NOTRE PARC EN JUILLET 1953

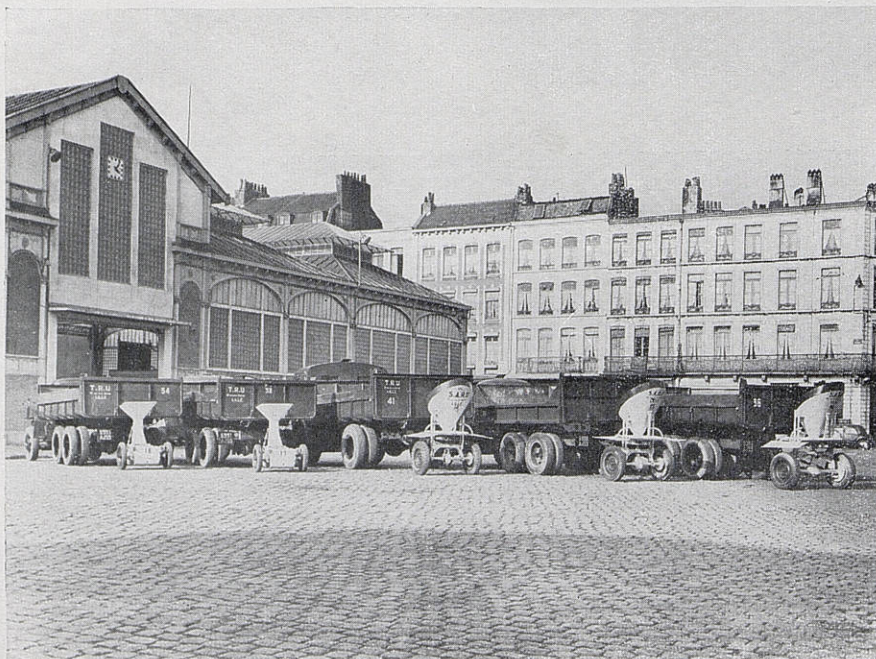




UN DÉPÔT CLASSIQUE
DU PETIT CANTONNAGE.



LE PREMIER DE NOS DIX-SEPT
DÉPÔTS MODERNES EN VOIE
DE RÉALISATION.



LES ENGINES DE SABLAGE.

LA TINETTE ANTIQUE.



NOTRE ÉQUIPEMENT MODERNE
D'ASPIRATION-VIDANGE.

Photos O. BLAMART.

Mauvaises odeurs, inondations des caves, engorgements des canaux exutoires sont, en effet, les conséquences inéluctables de l'inexistence d'un service permanent et convenablement équipé du curage des réseaux d'égouts.

Soucieuse de mettre un terme à l'équipement désuet dont notre Ville était dotée, l'Administration municipale a décidé de mettre en œuvre un matériel tout à fait moderne inspiré de celui qui, depuis déjà très longtemps, est en service dans les pays voisins et même dans plusieurs grandes villes de notre région.

L'utilisation systématique de ce matériel a permis de dégager de notre réseau d'égouts, au cours de l'année 1952, près de 3.000 tonnes de boue solide qui ont été évacuées sur les lieux extérieurs de décharge.

Notre intention est de poursuivre et de développer normalement cet effort de dégagement, au cours des années à venir, de manière à assurer à notre ville, indépendamment d'un visage digne d'elle et de ses habitants, des « dessous » aussi convenables que possible.

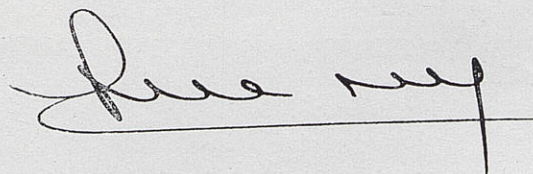
III - CONCLUSIONS

Dans le domaine que nous venons d'examiner très sommairement, l'effort à réaliser était considérable, d'une part, en raison des déficiences nées de la guerre, d'autre part, d'une sorte d'abandon systématique où, durant tant d'années, l'équipement hygiénique de notre ville semble avoir été laissé.

La très brève étude que nous venons de présenter permet de mesurer l'ampleur de l'effort de redressement réalisé au cours des cinq dernières années.

Nous pensons qu'il suffira, maintenant, de perfectionner les méthodes de travail en assurant la meilleure utilisation et le bon entretien du matériel dont disposent, désormais, nos Services.

Tel qu'il se présente actuellement, nous pouvons dire que l'équipement de notre ville est l'un des plus complets et des plus modernes que puisse offrir l'une ou l'autre des plus grandes villes de notre pays.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Duce" followed by a flourish, positioned above a horizontal line.

TOUS LES AUTOMOBILISTES ADHÈRENT
A L'**AUTOMOBILE CLUB DU NORD DE LA FRANCE**

SIÈGE A
ROUBAIX

CRÉDIT POPULAIRE DU NORD
**BANQUE INDUSTRIELLE
ET COMMERCIALE DU NORD**

SIÈGE SOCIAL : LILLE
TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE ET DE BOURSE
— PRÊTS A MOYEN TERME (LOI 1936) —
— PRÊTS AUX ARTISANS (LOIS 1923-1941) —
LE CRÉDIT POPULAIRE A 830 GUICHETS OUVERTS
EN FRANCE ET AUX COLONIES.

TAPIS - TISSUS
LINOLÉUMS
PAPIERS PEINTS

M. & F. BECK

50-52, Rue des Arts
LILLE TÉL. 546.67

FABRIQUE DE COULEURS

BLANC WEGA



MAURICE BLASIN & LEROY

68, AVENUE DU PEUPLE BELGE, 68
LILLE Téléphone : 519.65

PIN-UP, peinture brillante
MÉTA, peinture laquée
MÉTALAKE, laque glycérophthalique
MÉTAMAT, le mat parfait lavable
MÉTALIFER, antirouille de classe
MÉTACID, résistant aux agents chimiques
MÉTALU, peintures aluminium
MÉTAPLASTIC, plastic pour travaux de relief

**TOUT CE QUI
CONCERNE LA**

MUSIQUE

LES ACCESSOIRES
LES INSTRUMENTS

VERCRUYSSSE & DHONDT

Tél. 529.01

Maison fondée en 1888

139-143, Rue de Paris - LILLE

SOCIÉTÉ LILLOISE D'AUTOMOBILES

Ford

115-117, rue de Douai, **LILLE** - Tél. 70.73

Chocolat Corona

Une initiative catholique privée



UN club très fermé, dont l'Investiture morale est garantie par les recommandations de hautes dignités ecclésiastiques, favorise par ses relations dans la noblesse, la magistrature, les milieux intellectuels, ruraux, industriels, commerçants, des unions fondées sur l'estime réciproque et la pleine conscience des devoirs résultant du mariage chrétien.

« Si les hommes apportaient à leur mariage le dixième seulement des soins et de l'intelligence qu'ils consacrent à leurs affaires, la plupart des mariages seraient heureux ».

Robert HAAS.

ADHÉRENTS DANS TOUTE LA FRANCE,
L'UNION FRANÇAISE ET L'ÉTRANGER.

A. RUCKEBUSCH

LICENCIÉ EN DROIT

4 Rue Jean-Bart, LILLE Téléph. 486.71

LIBRAIRIE

S.L.E.L.

(Imprimerie LIÉVIN DANIEL)

Face au P'tit Quinquin

91^{bis}, Rue Nationale

L I L L E

TÉLÉPHONE : 460.22



Toutes fournitures
de papeterie pour
le bureau et l'école.

le
**RADIATEUR
A GAZ**
est supérieur...



Chauffage...

PLUS RAPIDE...

la puissance des brûleurs donne la température désirée en quelques minutes.

PLUS ÉCONOMIQUE...

comme un réchoud, le Radiateur à gaz peut être éteint, dès que l'on n'en a plus besoin.

MIEUX RÉGLABLE...

un Thermostat permet de donner automatiquement la température désirée.

PLUS PROPRE...

pas de poussière,
pas de cendre,
pas de déchets.

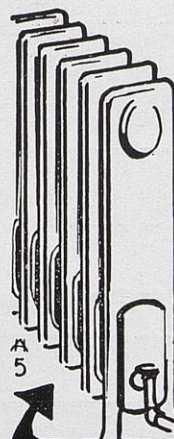
PLUS RENTABLE...

le Radiateur à gaz estampillé NFATG a un rendement supérieur à 80%.

**TRÈS ADAPTABLE
AUSSI SUR
ET AUSSI SAIN...**

en cas de fausses manœuvres ou de pannes, l'admission du gaz est immédiatement interdite.

EXIGEZ LES APPAREILS
ESTAMPILLÉS...



RENSEIGNEZ-VOUS
CHEZ VOTRE INSTALLATEUR

Un problème d'actualité !

Le logement

Il ressort des débats du dernier Conseil municipal qu'il existe deux conceptions toutes différentes pour pallier à la crise de l'habitat.

La première procède de la théorie marxiste de redistribution des richesses et de ces prémisses d'Économie Collectiviste découle la conséquence que toute collectivité (État, département, commune) se doit d'assurer le logement de ses habitants et de le faire à des prix normalisés et singulièrement abaissés, la différence entre le prix réel et le prix effectivement payé, étant supportée par le contribuable.

Selon la seconde, d'inspiration individualiste et libérale, c'est à chaque individu qu'il appartient de prendre en charge son propre logement, soit en faisant l'acquisition de son habitation, soit en payant au propriétaire un loyer proportionnel à la valeur vénale de l'immeuble loué, le contribuable n'intervenant pas pour participer au paiement du loyer.

Vouloir suivre à la lettre l'une ou l'autre formule serait témoigner d'un esprit singulièrement primaire « n'ayant rien appris mais n'ayant rien oublié non plus ».

A l'heure où nous devons résoudre à chaud le problème du logement, s'en tenir aux théories individualistes ou marxistes, serait mortel pour toute collectivité.

Il importe donc que je m'explique sur ces différents points.

Selon nous et toujours dans l'état actuel des choses, il est indéniable que la formule des H.L.M. constitue un mal, mais un mal nécessaire, qu'il importe de résorber au plus vite.

En effet, si nous tenons compte du coût de la construction, il est impossible de demander au locataire d'un appartement des H.L.M. le paiement d'un loyer correspondant au capital investi. Il y a mieux : sans qu'il soit question de l'amortissement du capital, le loyer, sous peine de sembler inaccessible, ne tient pas compte, non plus, des dépenses d'entretien et des grosses réparations éventuelles.

Il en résulte que, dans un temps très court, c'est à la collectivité qu'il appartiendra de faire les débours nécessaires à l'entretien et à la remise en état des immeubles H.L.M. construits voici vingt ans, comme elle sera la seule, ensuite, à supporter chaque année les frais d'entretien de ceux qui ont été construits récemment.

Il y aura donc là une charge supplémentaire en constante et indéfinie progression.

En d'autres termes, une part du prix réel de location est supportée par tous les Lillois à quelque classe sociale qu'ils appartiennent et sans qu'il soit tenu compte de la façon dont ils sont eux-mêmes logés.

Sous le fallacieux prétexte de justice sociale ou plutôt de redistribution des richesses c'est le régime des privilèges et des inégalités.

Il y a plus : l'énorme et pléthorique appareil administratif des H.L.M. coûte très cher aux collectivités, des sommes considérables sont englouties, chaque année, pour le fonctionnement des offices et, là encore, le contribuable en supporte le poids avec cette circonstance aggravante qu'il se figure apporter sa quote-part au logement alors qu'il ne fait que rémunérer des fonctionnaires.

Pourquoi, dès lors, ne pas normaliser tout cela, réduire au minimum l'administration des offices et utiliser les sommes ainsi obtenues (et croyez moi elles seraient considérables puisque le budget de l'office d'H.L.M. de Lille, pour ses seules dépenses de fonctionnement, s'élève à 14 millions) à l'entretien des immeubles d'H.L.M. tout en diminuant le taux de l'impôt.

Au surplus, l'Administration municipale et les contribuables ont à supporter, dans leur budget et en centimes additionnels, des sommes très élevées réparties en dons de terrains, quote-part, garantie d'emprunt, alors que cet office lillois des H.L.M. est autonome et sans contrôle efficient.

Il est bien évident que nous payons, à l'heure actuelle, les inconséquences commises depuis 1918 par la législation sur les loyers. C'est un bel exemple de démagogie. A cela s'ajoutent les incidences des diverses dévaluations.

La valeur des immeubles n'a, en effet, suivi que de très loin l'augmentation des prix. C'est ainsi que :

PAR RAPPORT A 1913

l'augmentation est de 80 pour les immeubles alors qu'elle est de 175 pour le coût de la vie,

PAR RAPPORT A 1938

l'augmentation est de 15 à 18 pour les immeubles alors qu'elle est de 25 pour le coût de la vie,

PAR RAPPORT A 1945

l'augmentation est de 2 à 3 pour les immeubles alors qu'elle est de 7 pour le coût de la vie.

D'une part, le propriétaire d'immeubles ouvriers a été ruiné et n'a pas investi ce qui pouvait lui rester de capitaux dans la construction.

D'autre part, par la dévaluation, on a tué l'épargne si souvent dispensatrice de coquets logis ouvriers — que beaucoup désiraient acquérir.

Le problème du logement ne saurait donc être résolu sainement tant qu'une différence aussi importante existera, comme aujourd'hui, entre la rentabilité de la construction et la rentabilité des valeurs mobilières. Aussi longtemps que la politique de l'habitat sera ce qu'elle est actuellement, le logement d'une partie de la population pèsera sur la collectivité tout entière.

Mais, si l'acuité du problème du logement exige cette participation financière de l'ensemble des contribuables, si les conséquences des guerres et des mesures démagogiques prises avant guerre nous obligent à pallier à la disparité existant entre le loyer de la pierre et le loyer de l'argent, qu'il soit bien entendu que, fruit de circonstances spéciales et accidentelles, cette participation ne peut être que momentanée et non permanente comme d'aucuns le souhaiteraient.

L'objectif que nous devons poursuivre est d'arriver à la création d'un libre marché du logement, restant entendu que ce libre marché ne sera pas léonin comme il a pu l'être quelquefois.

Nous avons tous eu connaissance du projet de loi de M. Pierre COURANT tendant

à prendre diverses mesures de nature à accélérer, dès 1953, la construction de logements économiques et familiaux. Le principe en est simple :

un plus grand nombre de logements construits
avec les mêmes moyens financiers,
éventuellement, augmentation des moyens financiers

Augmentation du nombre de logements par 4 moyens essentiels :

- 1° - Terrains soustraits à la surenchère,
- 2° - Logements plus modestes,
- 3° - Plans poussés à fond,
- 4° - Rationalisation de la construction.

1° - EN SOUSTRAYANT LES TERRAINS A LA SURENCHÈRE, on met des millions hors de la mainmise des spéculateurs, autant de millions consacrés à la construction si celle-ci est le fait d'une collectivité, prix total moins élevé s'il s'agit de l'accession à la petite propriété.

2° - LOGEMENTS PLUS MODESTES :

- on ne construira pas des logements plus petits mais plus de petits logements,
- sans négliger, pour autant, la qualité du matériau de construction, on s'inspirera de méthodes nouvelles expérimentées à l'étranger. Tout en construisant aussi solide, on construira plus léger et avec des éléments réalisés directement à l'usine.
- l'équipement sera plus sommaire tout en sacrifiant au confort. On concevra ce dernier d'une façon plus rationnelle, rassemblant, en un même endroit, les points d'eau pour diminuer les conduites (salle d'eau, douche, cuisine).

LE TOUT S'ASSORTISSANT DE DEUX CONDITIONS ESSENTIELLES :

- a) Assurer un entretien facile de l'immeuble par un meilleur choix des matériaux (la ménagère rentrant de son travail ne devant pas être l'esclave du nettoyage).
- b) L'habitation doit être livrée au locataire complètement achevée et comprendre tous les aménagements utiles.

Dans le cas de l'accession à la petite propriété et alors que l'acquéreur a dû fournir un gros effort financier dès le départ, il est logique qu'il trouve dans sa maison divers appareils dont l'utilité n'est plus à démontrer (chauffage, frigidaire, baignoire, douches) appareils qu'il paiera en même temps que sa maison par des annuités réparties sur trente années par exemple.

En effet, comment pourrait-il mener de front le paiement d'une mensualité « location-propiété » et l'achat de ce matériel, aussi simple soit-il, mais dont l'existence est reconnue indispensable dans la vie moderne.

3° - DES PLANS ÉTUDIÉS JUSQU'EN LEURS MOINDRES DÉTAILS.

C'est l'impérieuse condition d'une exécution rationnelle de façon à ce qu'un corps de métier ne soit pas obligé de démolir une partie du travail d'un autre.

Certes, de tels plans coûtent cher d'exécution, mais l'importance des séries qui en découlent est susceptible de réduire de beaucoup et par étalement leur coût unitaire.

4° - RATIONALISATION DE LA CONSTRUCTION.

Quoique la chaîne soit plus difficile à instaurer que lorsqu'il s'agit de constructions métalliques, elle est cependant indispensable pour aller vite et bien.

Elle est fonction d'une étude poussée de tous les éléments d'exécution et de l'ordonnement même de cette exécution.

EN FRANCE.

Sur 13.000.000 de logements environ qui existaient en 1939,
500.000 ont été détruits complètement et
1.000.000 ont été partiellement endommagés.

A LILLE.

Sur 35.437 immeubles d'habitation existant en 1939,
1.778 ont été détruits complètement,
1.745 ont été gravement atteints et
971 ont été plus légèrement endommagés.

(ces chiffres ne comprennent pas les bâtiments industriels ou commerciaux, constructions agricoles, édifices publics).

DE LA LIBÉRATION AU 30 SEPTEMBRE 1952 :

EN FRANCE.

115.200 immeubles ont été reconstruits complètement,
77.500 immeubles étaient en cours de reconstruction à la fin de cette période,
791.500 immeubles partiellement sinistrés, étaient reconstruits ou réparés.

A LILLE.

438 immeubles ont été reconstruits et procurent 562 logements.
Nouveaux immeubles dûs à l'initiative privés ou aux organismes officiels :
304 en cours,
152 terminés.

Le bilan n'est pas mauvais car la reconstruction n'a pu démarrer de suite. Il a fallu déblayer, désobuser, établir des plans de regroupements, etc...

S'il n'y avait qu'à rebâtir ce que la guerre a détruit, nous aurions des chances de résoudre rapidement le problème, mais nous avons aussi à payer les méfaits des lois démagogiques d'avant-guerre, ces lois qui ont faussé le marché des loyers, compromis l'entretien du domaine immobilier, paralysé la construction individuelle. Certes, des mesures ont été prises qui facilitent la construction (octroi de primes, facilité de crédit, avantages fiscaux) mais le problème demeure brûlant et, demain, il nous appartiendra de le résoudre au mieux des intérêts du pays, des mal logés et des contribuables.

Seule, une saine administration, libre de toute idéologie politique peut y parvenir.

Ceux d'Indochine

Depuis plusieurs années, l'Administration municipale, sur l'initiative de M. GAIFIE, Maire de Lille, fait parvenir régulièrement aux Lillois qui combattent en Indochine un substantiel colis de denrées alimentaires, de tabac, d'objets de toilette et d'articles vestimentaires.

Elle a d'ailleurs l'intention de leur faire tenir désormais un exemplaire de la Revue municipale qui, en portant là-bas un message de leur petite patrie, procurera à nos soldats, aux heures de repos, le réconfort d'une distraction.

La Municipalité a voulu témoigner, par ce geste, qu'avec la majeure partie de la population elle garde, constant, le souvenir de nos compatriotes qui, sur des terres lointaines et pour la défense de nos libertés, combattent héroïquement, affrontant à la fois la lutte ouverte contre l'adversaire et les dangers incessants des embuscades traîtresses.

Ces intentions ont été profondément appréciées si l'on en juge par les lettres qui, très nombreuses, apportent à Monsieur le Maire, avec de chaleureux remerciements, l'expression de la joie ressentie à la réception des colis, non seulement pour l'aide matérielle qu'ils constituent, mais, plus encore, pour les sentiments de solidarité agissante qui ont présidé à leur confection et qui se révèlent par cet envoi.

Le cadre limité de la Revue ne permet pas, comme nous l'aurions pourtant voulu, de reproduire certains extraits qui se retrouvent dans la plupart des lettres et qui, tous, en dépit de la diversité des termes, reflètent la même émotion de recevoir les colis qu'adresse la chère ville, LILLE, dont on parle maintenant dans toute l'Indochine et dont, à juste titre, on se sent fier d'être l'enfant.

L'un des signataires n'écrit-il pas : *"notre chère Ville de Lille est la seule à faire ce geste"* et cet autre *"des camarades, originaires du Sud de la France, étaient sidérés de ce que, à Lille, l'Administration municipale se préoccupe du sort de ses soldats en Indochine"*.

Ces lettres, témoignage de la reconnaissance de ceux qui, séparés de nous par toute une civilisation, par tout un climat et par l'aspect physique et souvent hostile de la terre qu'ils foulent, luttent pour maintenir le respect de l'esprit français partout où il est menacé, sont le merci qui paie de s'être souvenu.

CHARBONS
TRANSPORTS
ENTREPOTS

MORY & C^{IE}

Sté en commandite par actions capital de 400 millions

TÉLÉPHONE LILLE :
744.85 - 744.86

40, Rue Hégel - LOMME

POUR VOS CARBURANTS, VOS LUBRIFIANTS
VOS FUEL-OILS

Consultez notre Département **PÉTROLES**

RÉGIE NATIONALE DES USINES

RENAULT

Tous **Véhicules Particuliers** ou
Utilitaires répondant aux besoins
des Municipalités et Collectivités :
Ambulances, Benes, Camions, etc...
Atelier de Réparations et **Station
Service** parfaitement outillés.

Succursale de **LA MADELEINE**

140 à 150, Avenue de la République
TÉLÉPHONE LILLE : 561.60

CRÉDIT FINANCIER LILLOIS

AU SERVICE DE VOTRE PORTEFEUILLE

SPÉCIALISTE

des

Valeurs Mobilières

MERCEDES

MACHINES A CALCULER
MACHINES COMPTABLES

AGENCE EXCLUSIVE :

ETS MARCEL VEYRIER

16, RUE DE TENREMONDE
LILLE

TÉL. 709.47

ORGANISATION RATIONNELLE DU BUREAU ET DE L'ATELIER - ÉTUDES
D'APPLICATIONS - FOURNITURES DES MACHINES ET DU MATÉRIEL



MACHINES A ADRESSER

Matières Premières pour Literie

FABRICATION DE MATELAS

Rémy Tournaux

48-50, RUE GOSSELET

TÉLÉPHONE : 315.63

LILLE

Tram C Gare, arrêt : Gosselet

ÉTABLISSEMENTS **A. CARETTE-DUBURCO FILS**

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE 40.000.000 DE FRANCS

TRAVAUX PUBLICS - VOIRIE URBAINE ET ROUTIÈRE

ROUBAIX

ENTREPRENEURS DE LA VILLE DE LILLE

PARIS

S. A. PAVAGE & ASPHALTES DU NORD

64-66, rue Abélard LILLE Téléphone 309.49

Tous travaux d'**ÉTANCHÉITÉ** et de **DALLAGE**
par l'**ASPHALTE**

*Étanchéité de Toitures, Terrasses, Dômes, etc.
Dallage de Trottoirs, Cours d'Écoles, etc.*

Fournisseur des Villes de **LILLE, DOUAI, ARMENTIÈRES,**
HAUTMONT, CHARLEVILLE, etc.
et des Administrations : **PONTS et CHAUSSÉES, E. D. F., P. T. T., HOUILLÈRES, etc.**

TOUT POUR LE MÉNAGE

Bazar de Wazemmes

G. JACQMART & C^{IE}

344-350, Rue Léon-Gambetta
(Face au Marché) - **LILLE**
TRAM B.V. TÉL. 708.15

PRIX SPÉCIAUX POUR COLLECTIVITÉS

Livraison à domicile

L'habitat

par **André DECAMPS**

ADJOINT AU MAIRE

Président de la Société Civile pour
le Développement de l'Habitat à Lille

Parmi tous les problèmes qu'une époque particulièrement troublée pose à tous les hommes épris d'organisation rationnelle de la Cité et de justice sociale, il en est un qui s'est révélé le plus angoissant de tous : c'est celui de l'Habitat.

National — et même mondial — il ne pouvait épargner la Ville de Lille et c'est de ce seul aspect lillois de la question — qui nous touche personnellement — que nous voulons vous entretenir ici.

Mais peut-être vaut-il mieux, dès l'abord, poser le problème dans ses normes les plus simples et rappeler à tous certaines vérités élémentaires, quelque peu estompées dans toute la phraséologie des milliers d'articles, d'études et de statistiques publiés sur ce sujet.

Où en sommes-nous ? — Une notable partie de la population est trop mal logée, les jeunes ménages ne savent où s'abriter, trop de maisons ne sont plus que des taudis ; bref, il manque à Lille des milliers de logements.

Tout ceci est exact, mais est-ce là un phénomène spontané ? La Ville, qui compte près de 40.000 habitants de moins qu'avant la guerre, s'est-elle soudainement rétrécie ou une maladie inconnue a-t-elle subitement vieilli et délabré les immeubles ?

Sans doute, la dernière guerre a-t-elle fait de Lille, en pulvérisant son quartier de Fives, la ville la plus sinistrée du département. Mais la plus grande partie de son territoire a été miraculeusement épargnée.

Et pourtant ? C'est que, plus sûrement que les bombardements, les lois d'exception sur les loyers, promulguées après la guerre de 1914-1918, ont ruiné le patrimoine immobilier de Lille, comme celui de toute la France, d'ailleurs.

Incontestablement, il fallait prendre des mesures, protéger les combattants, créer un palier entre l'état de guerre et la paix retrouvée. Mais, plus certainement encore, il fallait limiter dans le temps — et dans un temps très court — cette réglementation exceptionnelle et revenir, très vite, au bon sens et au libre fonctionnement des lois naturelles.

Il fallait le rappeler, comme il faut préciser que tous les Français adultes, de 1918 à 1939, ont une part de responsabilité dans cet état de choses : les parlementaires qui, par veulerie et par démagogie, n'ont fait qu'aggraver des dispositions qui ne pouvaient que devenir catastrophiques — nous en savons aujourd'hui quelque chose ! — les locataires, enchantés de jouer un mauvais tour aux propriétaires et ne voulant pas comprendre que l'appauvrissement de la France c'était



*Pour ne plus
voir ça
à Lille*

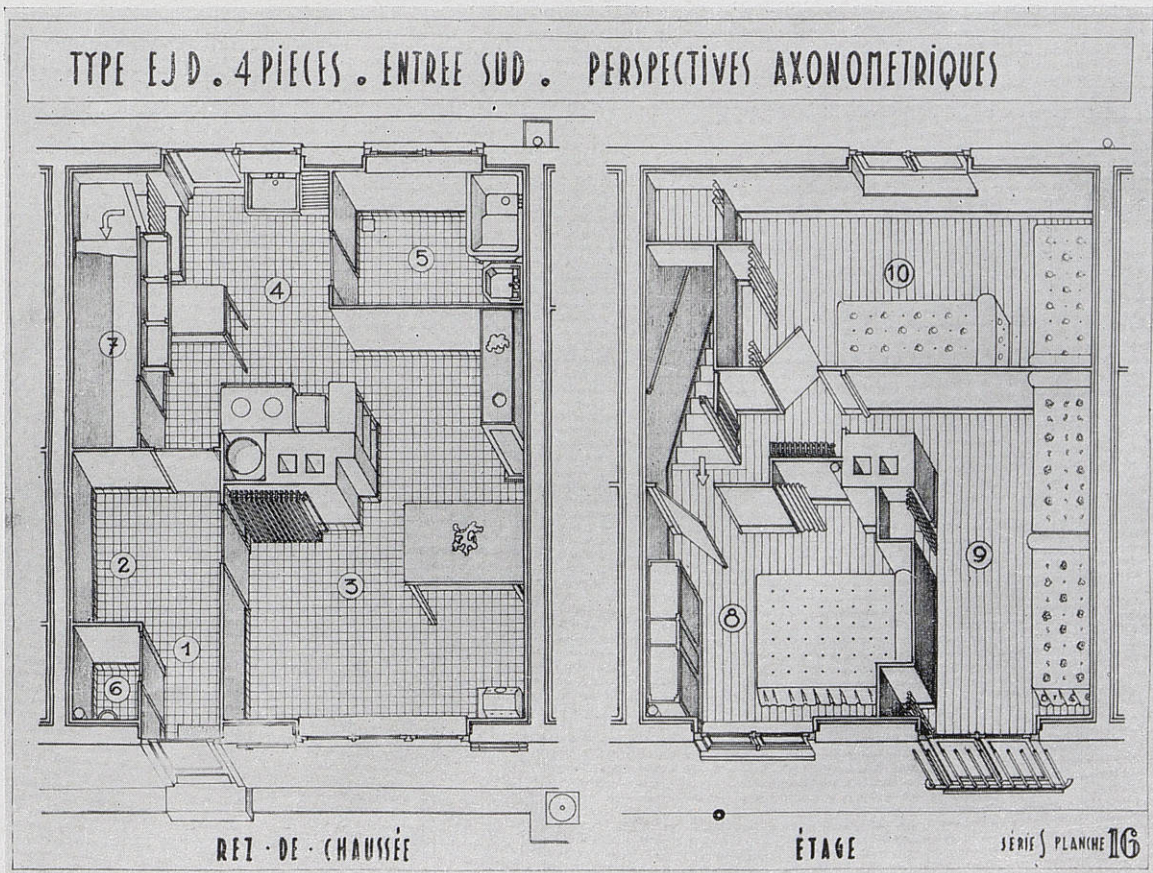
*Deux aspects
de la cour Pau.*



Nous avons déjà construit ceci !



Pour pouvoir aménager cela.



leur propre misère — toutes les élites, enfin, qui se devaient d'alerter sans cesse les pouvoirs publics et l'opinion et faire comprendre au pays la gravité de cette situation.

Cette mise au point faite — et elle était nécessaire — voyons comment a réagi l'Administration municipale devant ce problème lancinant.

Les seules possibilités administratives — arrêtés de péril, recours au Conseil de Préfecture — s'étant révélées inopérantes, il fallait agir.

La première solution qui s'offre à l'esprit est celle des H.L.M. — la Ville possède un Office municipal dont on vous entretiendra plus loin. Rappelons simplement que, non seulement nous avons donné à cet Office pour plus de 120 millions de terrain à bâtir, mais encore que nous lui avons apporté une aide considérable par des garanties d'emprunt et des facilités de trésorerie. Mais les formalités administratives sont demeurées extrêmement longues, les contrôles nombreux et souvent contradictoires et les résultats effectifs n'ont été que beaucoup trop insignifiants, après avoir nécessité des délais excessifs.

Si nous sommes attachés à la construction d'habitations populaires, il nous est bien vite apparu que la construction d'H.L.M. n'était pas la seule solution possible au problème de l'habitat.

Deux autres méthodes s'offraient à nous : la réparation des immeubles, sans doute vétustes mais encore solides et l'accession à la petite propriété.

C'est pour réaliser ces buts que nous avons mis au point les prêts complémentaires accordés par la Ville, d'une part, à ceux qui, se servant du Fonds National de l'Habitat, réparent leurs immeubles loués ou les transforment pour une utilisation plus rationnelle ; d'autre part, aux clients du Crédit Immobilier ayant obtenu de cet organisme le prêt nécessaire à la construction de leur maison.

Cet effort n'était pas suffisant et — il faut bien le dire — les propriétaires n'ont pas compris tout de suite l'aide que leur apportait la Ville en leur offrant la moitié de la somme laissée à leur charge par le Fonds National de l'Habitat (remboursable en 15 ans sans intérêt).

C'est pour parer, dans une certaine mesure, à cette carence, bien que sur un autre plan, que la Ville a apporté au Comité de Lutte contre le Taudis une aide financière aussi large que le permettait son budget et a mis au point, avec le Comité Lillois d'Amélioration de l'Habitat, une expérience actuellement en cours et devant prouver qu'il est possible de remettre en état, décemment, certaines de ces courées lilloises qui sont la tristesse de notre ville.

Dans le même temps, s'est imposée à nous l'idée qu'il fallait — pour réaliser rapidement — trouver un organisme indépendant de la Ville et non assujéti aux méthodes administratives. C'est dans ce but que nous avons créé la Société Civile pour le Développement de l'Habitat à Lille.

De suite, nous lui avons confié l'exécution du seul moyen propre à assurer l'expérience indiquée ci-dessus : la construction d'une petite cité de relogement. Le « Groupe des Tabacs », qui comprend 39 habitations à 2 chambres, abrite depuis quelques mois les anciens locataires de la rue de Bailleul, ce qui doit permettre rapidement la remise en état projetée de la cour Pau.

C'est encore la Société Civile qui sera chargée de la troisième forme d'action prévue : l'accession à la petite propriété.

En effet, la Société a acheté très rapidement un important terrain rue de La Bassée et a confié immédiatement à un architecte le soin d'utiliser harmonieusement cet emplacement. Celui-ci doit contenir 40 logements individuels et 40 logements collectifs, judicieusement répartis au milieu de beaux arbres.

Pendant les études nécessaires à la mise au point de ce projet, nous avons eu l'occasion d'entrer en rapport avec une équipe de techniciens groupant deux architectes et neuf entrepreneurs du bâtiment. Ceux-ci nous ont proposé un type de logement qu'ils étudiaient de concert depuis plus de six mois et pour lequel ils avaient mis au point des méthodes entièrement nouvelles qui ont retenu immédiatement notre attention. En effet, ces maisons, d'un aspect agréable, suffisamment spacieuses, sont dotées des derniers perfectionnements de la technique actuelle et du confort indispensable

dans une bâtisse moderne. De plus, l'adoption d'un planing de construction, ingénieux et très poussé, leur assure une rapidité considérable d'édification et un prix de revient particulièrement intéressant.

La Société Civile s'est tout de suite inquiétée de réaliser l'achat d'un nouveau terrain qui lui avait été proposé entre le Nouveau Boulevard et la rue du Buisson pour l'édification de 40 de ces maisons, auxquelles on joindra bientôt un immeuble collectif de 15 appartements.

Le problème qui s'est alors posé est celui du financement de ces opérations. En même temps que les plans étaient étudiés, toutes les démarches administratives étaient faites y compris la demande de prêt au Crédit Foncier, seul organisme capable de nous apporter l'aide nécessaire pour des projets de cette importance.

A l'origine, nous avons pensé que l'apport initial des futurs propriétaires de ces logements suffirait à assurer le démarrage de ces groupes. Il nous est vite apparu que, si nous avions étendu au Groupe de la rue de La Bassée les méthodes du Groupe du Buisson, si nous avions pu, de plus, mettre à l'étude un autre groupe qui doit se situer rue de Pologne, la condition essentielle et primordiale pour maintenir un prix de revient très bas et une très grande activité de construction était la possibilité d'assurer ponctuellement et intégralement le paiement des travaux effectués.

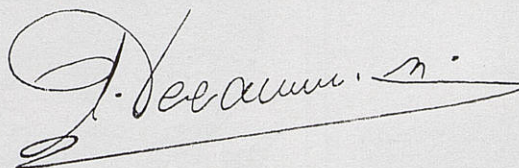
Cette impérieuse considération nous a conduits à penser qu'il fallait préfinancer cette opération. L'étude de cette méthode nous a montré que, non seulement elle donnait aux entrepreneurs la certitude des paiements réguliers — condition indispensable pour que la marche accélérée des chantiers ne subisse aucun ralentissement — mais encore qu'elle permettait aux entreprises de se couvrir de la plus grande partie des matériaux nécessaires, nous garantissant, par la même occasion, contre une instabilité des prix avec lesquels nous craignons devoir compter.

Pour l'ensemble des trois groupes, ce préfinancement s'élève à 150 millions. Ce sera l'honneur du Conseil municipal lillois d'avoir compris l'intérêt que présentait un tel programme et d'avoir accordé à la Société Civile un prêt de cette importance remboursable en un an.

C'est grâce à ce geste que les ouvriers ont, dès à présent, pris possession du terrain de la rue de La Bassée — baptisé square de Portugal — et que les deux autres chantiers vont s'ouvrir très rapidement.

Commencé dans les derniers mois de 1949, l'effort de la Ville s'est développé avec obstination, à la fois dans le sens financier avec les prêts complémentaires et l'important préfinancement des groupes et, sur le plan des réalisations pratiques, avec l'ouverture de 3 chantiers groupant près de 200 logements.

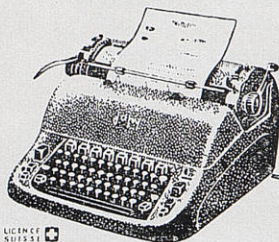
Cet effort nous voulons le maintenir et l'amplifier encore car nous n'aurons de repos que lorsque nous aurons réussi à faire de LILLE la Capitale des Bien-Logés.



la S.17



la
nouvelle machine à écrire
QUI A 15 ANS D'AVANCE



- Retour électrique du chariot
- Introduction automatique du papier
- Margeur éclair
- Tabulateur automatique

LICENCE SUISSE

EN VENTE A LA SUCCURSALE JANY
83, Boulevard de la Liberté, LILLE - Tél. 737.23
ET CHEZ LES DISTRIBUTEURS AGREES

FACILITÉS DE PAIEMENT - POSSIBILITÉ DE LIVRAISON RAPIDE

CRÉDIT DU NORD

Société Anonyme au Capital de 700.000.000 de francs

Siège Social : LILLE

★

LA PLUS IMPORTANTE
BANQUE RÉGIONALE DE FRANCE

PIERRES
MARBRES
GRANITS

TRAVAUX D'ART

Éts MARIN

S. A. R. L. - Capital 1.900.000 Frs

21-23, Rue C.-Desmoulins

LILLE Tél. 738.45

GRANDE PHARMACIE DU NORD

J. A. FASCIAUX, Docteur en Pharmacie

LILLE - 19, rue du Sec-Arembault, 19 - LILLE

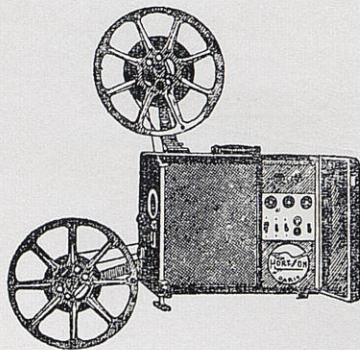
POUR 17 ÉCOLES

LA VILLE DE LILLE

A CHOISI

HORTSON

Le seul projecteur français 16 mm
à CROIX DE MALTE



Agent excl. pour le Nord et le Pas-de-Calais

M. MEURA & C^{IE}

TOUT pour le Cinéma

2 bis, rue des Jardins
LILLE - Tél. 540.39

LILLE - BRUXELLES



du NORD à
BRUXELLES
PAR FER OU PAR ROUTE

Il n'y a que 2 heures.

PUISQUE VOUS PARTEZ
OU EXPÉDIEZ VERS ...

- ★ L'AFRIQUE
- ★ LES ÉTATS-UNIS
- ★ LE CANADA
- ★ ISRAËL
- ★ OU N'IMPORTE QUEL PAYS D'EUROPE

UTILISEZ

SABENA

LIGNES AÉRIENNES BELGES

VIA BRUXELLES

Votre trajet sera PLUS COURT et PLUS ÉCONOMIQUE

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS VOTRE AGENCE DE VOYAGES OU DE FRET OU
SABENA - 101, BOULEVARD DE LA LIBERTÉ - LILLE - TEL. 485.11



FRIGIDAIRE

CONCESSIONNAIRE
EXCLUSIF:

DEVOS, DESPRETS & C^O

87, Rue Nationale, LILLE - Tél. 733.57

12, Rue du Mal-Joffre - MALO-LES-BAINS
TÉL. DUNKERQUE 1.861

12, Rue des Grands Viéziérs - ARRAS
TÉLÉPHONE 322

Une seule SPÉCIALITÉ :
LE FROID

Une seule MARQUE :
FRIGIDAIRE LE VRAI

Une seule QUALITÉ :
GÉNÉRAL MOTORS
(FRANCE)

Maurice VANDALLE

MEMBRE DE LA COMMISSION HISTORIQUE DU NORD

La Famille VAILLANT

Antoine WATERLO

Les frères VAILLANT

LILLE a donné à l'une de ses rues le nom des frères VAILLANT en vue d'honorer la mémoire de ces artistes, peintres et graveurs, du XVII^e siècle, nés dans ses murs.

Aux interrogations qui seraient posées à leur sujet, bien peu de personnes seraient en mesure de répondre et celles que les arts intéressent ne sauraient que formuler des réponses en majeure partie inexactes.

Leurs généalogies presque complètement ignorées avant nos recherches, leurs déplacements fréquents, le manque d'archives dans la paroisse St-Sauveur, de Lille, ont entouré d'obscurités les sources où l'on pouvait puiser quelque documentation sérieuse ; de là, une foule d'indications erronées et contradictoires ne résistant pas à un examen quelque peu approfondi.

*
* *

La Famille VAILLANT était originaire d'Arras. Quelques-uns de ses membres vinrent s'établir à Lille au milieu du XVI^e siècle.

FREMIN VAILLANT y serait venu en 1546.

Son fils PIERRE, déjà marié et ayant quatre enfants, acheta à Lille la bourgeoisie le 5 avril 1549.

JEHAN, fils de PIERRE, natif d'Arras et cousin de PIERRE, fils de FREMIN, devint bourgeois le 6 mars 1559. Son fils JEAN, né à Lille après 1559, épousa CATHERINE de MELANTOIS et devint bourgeois par relief, le 30 mars 1585.

De cette union naquirent au moins six enfants : MADELEINE, la fille aînée, dont nous ne connaissons l'existence que par la mention de son mariage, a pu naître vers 1586 et ses frères et sœur, WALLERAND, PIERRE et LOUISE, de 1588 à 1593. La famille étant venue s'établir ensuite sur la paroisse St-Etienne, nous y trouvons les baptêmes de FRANÇOIS, en 1595 et de JEAN, père des Frères VAILLANT, en octobre 1597.

La famille VAILLANT tenait un rang important dans l'industrie de la laine, prospère à Lille à cette époque, et dont le quartier St-Sauveur était, aux XVI^e et XVII^e siècles, le siège. La plupart des sayetteurs et teinturiers y résidaient. En l'absence d'archives paroissiales, les précisions, en ce qui la concerne alors, sont impossibles.

Les registres débutent en 1694, par suite d'une ordonnance royale de Louis XIV. Ils deviennent muets en 1715, peu de temps après la mort du souverain et ne reprennent qu'en 1737, par ordre de Louis XV.

Avant de nous offrir cette pléiade d'artistes, dont on a créé comme une association sous la dénomination des Frères VAILLANT et de présenter, dans une même génération, cette extraordinaire éclosion de six talents, et non des moindres, il nous semble voir la firme VAILLANT frères exerçant son activité dans la fabrication et la teinture des tissus de laine.

Les relations industrielles préparent les voies aux unions matrimoniales. Celles-ci se nouent dans un cercle exclusif de teinturiers, sayetteurs et tondeurs de draps.

MADELEINE, née vers 1586, épousa, en l'église St-Etienne, le 13 juillet 1608, GASPARD WATERLO, d'Esquermes, tondeur de draps, fils d'ANTOINE et de MARIE HACHIN, bourgeois par relief, le 5 mars 1609. Leur fils aîné, ANTOINE, baptisé à St-Etienne, le 6 mai 1609, devint, en Hollande, peintre et graveur de talent.

LOUISE, née vers 1589, épousa en premières noces, vers 1610, GILLES LEROY, teinturier, bourgeois par relief le 21 janvier 1611 ; en secondes noces, à St-Etienne, le 31 octobre 1621, ANSELME DELEZENNES, de Lille, bourgeois par achat depuis le 13 août 1621 et qui était alors sayetteur. Devenu teinturier à son mariage, peut-être reprit-il l'industrie de son prédécesseur ou la place occupée par celui-ci dans l'affaire des VAILLANT.

PIERRE et WALLERAND furent teinturiers.

FRANÇOIS épousa, vers 1624, CATHERINE DUBOSQUIEL.

JEAN, le plus jeune, épousa en premières noces, le 30 août 1619, à St-Maurice, MARIE WARLOP et se fit inscrire comme bourgeois le 12 novembre. Il était sayetteur c'est-à-dire "*fabricant d'étoffes rases et sèches de pure laine*".

De cette première union, il eut au moins quatre enfants : CATHERINE, baptisée à St-Sauveur vers 1620, WALLERAND, l'aîné des frères VAILLANT, né ou baptisé à St-Sauveur, le 30 mai 1623, JACQUES, le second, né vers 1625, baptisé également dans cette église, JEAN, le troisième, baptisé à St-Maurice, le 19 août 1627. Ceci nous apporte la preuve du changement de domicile des parents.

D'un second mariage, vers 1630, avec CLAIRE BOUCHOUT, sans doute à St-Sauveur, JEAN eut encore huit enfants : BARTHÉLÉMY, baptisé à St-Maurice, le 20 avril 1631 et qui mourut à Leyde, le 30 avril 1690, BERNARD, le quatrième de ces artistes, baptisé à St-Etienne le 6 novembre 1632, mourut aussi à Leyde, le 29 août 1698 ; FLORENCE, 5 juin 1635 ; MAURICE, 4 mars 1637 et FRANÇOIS, 22 mars 1641, furent également baptisés à Lille, à St-Etienne.

Les provinces de Flandre et d'Artois, agitées alors par le souffle de la Réforme et sous l'administration espagnole, ne pouvaient prétendre au libre exercice du nouveau culte. Même après la conquête française, cette liberté de conscience ne leur fut pas octroyée. Autant pour leur procurer

un état civil qui, à cette époque, ne pouvait exister que du fait de l'inscription aux registres des paroisses catholiques que pour ne pas s'exposer à des représailles, les parents, quels que fussent leurs sentiments intimes, faisaient baptiser leurs enfants par le clergé catholique.

Ce fait nous a été confirmé par des pasteurs protestants. Quant à la carence d'inscription qui se produisit à deux périodes bien marquées, à St-Sauveur et dans plusieurs paroisses populeuses des environs, carence dont nous n'avons jamais trouvé l'explication, nous nous demandons si elle n'est pas due au fait que les curés de ces paroisses, se rendant compte qu'ils administraient le baptême à des enfants de parents non catholiques, ne voulurent pas inscrire dans des registres de catholicité ces nouveaux baptisés et, pour éviter des confusions, n'inscrivirent plus personne. C'est dans ces milieux populeux que la Réforme avait fait le plus d'adeptes.

*
* *

GASPARD WATERLO et MADELEINE VAILLANT, ayant embrassé la nouvelle doctrine, quittèrent Lille avec leurs fils ANTOINE, né en 1609, JEAN, baptisé le 14 septembre 1611 et FRANÇOIS, le 19 mai 1614.

Nous perdons leur trace pendant quelques années au cours desquelles durent se produire le décès de JEAN et la naissance de JACOMINE dont nous relevons l'inhumation à Amsterdam en 1695 et nous les retrouvons dans cette ville où furent baptisés, le 4 avril 1621, un autre fils, appelé JEAN, et une fille, MARIE, le 29 novembre 1623.

C'est en janvier 1623 que les deux époux avaient été officiellement reçus membres de l'église wallonne d'Amsterdam. ANTOINE WATERLO s'y maria, le 23 avril 1640, avec CATHERINE VAN DORPE. De cette union naquirent deux fils et quatre filles baptisés dans cette église.

ABRAHAM, 20 février 1641 ; MADELEINE, 16 novembre 1642 ; CATARINA, 17 avril 1645 ; JEAN, 19 juin 1647 ; MAGDALENA, 9 décembre 1648 et MARIA, 9 août 1651.

Nous ne connaissons pas la date exacte du décès d'ANTOINE WATERLO que nous voyons encore, en 1676, au mariage de son fils ABRAHAM. Nous avons recueilli celle, assez vraisemblable, de 1679, sans toutefois pouvoir la contrôler.

*
* *

JEAN VAILLANT et CLAIRE BOUCHOUT, sa seconde femme, s'expatrièrent à leur tour vers 1642 et nous trouvons leur réception dans l'église wallonne d'Amsterdam, le 31 mars 1643. La famille s'augmenta encore de MARIE, 11 janvier 1646 ; CLARA, 1648 et ANDRÉ, le cinquième de ces artistes, le 7 juillet 1655.

Si l'aînée et le plus jeune de la famille VAILLANT de MELANTOIS quittèrent Lille en abandonnant la foi de leurs pères, les autres membres y demeurèrent fidèles et continuèrent à résider à Lille.

CATHERINE est la seule de la famille de JEAN qui, par son mariage, en 1640, à Saint-Étienne, avec TOUSSAINT HENRY, devenu bourgeois par achat, le 6 février, un mois après, resta fixée au sol natal et attachée à la foi catholique.

BARTHÉLEMY, l'aîné des enfants du second mariage, épousa à Amsterdam, le 31 juillet 1655, MARIA PETIT. De cette union, naquirent trois garçons : JAN, WALRAND et BARTOLOMÉ ainsi qu'une fille, MARIA. Marié, en secondes noces, à ELISABETH van SWANENBOURG, il eut deux

fil, nés en 1669 et 1672. Le second, CHRISTIAAN, baptisé le 28 mai, eut une nombreuse descendance pour laquelle nous possédons toute la documentation généalogique jusqu'à nos jours.

BERNARD épousa à Amsterdam, le 16 mars 1670, AGNETA MENTON, de Leyde, dont il eut d'abord trois filles : SUZANNA, 6 septembre 1671 ; SARA, 5 mars 1673 et SUZANNA-ELISABETH, 14 octobre 1674, toutes trois baptisées à Amsterdam.

Il quitta Amsterdam après la mort de son père, JEAN VAILLANT, bourgeois de cette ville depuis le 4 octobre 1647 et qui y fut inhumé le 16 avril 1675 pour aller habiter Rotterdam où naquirent cinq garçons et une fille : ABRAHAM, 26 juillet 1676 ; SARA, 28 février 1678 ; BERNARD, 1^{er} mars 1681 ; BERNARD, 6 juin 1682 ; ANTOINE, 4 mars 1685 et ISAAC, 22 octobre 1688.

Ses sentiments religieux et l'estime dont il jouissait auprès de ses coreligionnaires l'avaient fait choisir pour diacre par le Consistoire de cette église le 26 décembre 1679, fonction dans laquelle il fut confirmé le 14 janvier 1680. Il fut agréé comme Ancien par ce même Consistoire le 26 décembre 1687. Il mourut, au cours d'un voyage qu'il fit à Leyde où il fut inhumé, le 29 août 1698.

MAURICE, né à Lille en 1637, alla habiter Berlin et y fut élu membre laïque de cette église le 4 avril 1684.

MARIE, née à Amsterdam en 1646, ne s'étant pas mariée, tint compagnie à son frère WALLERAND demeuré célibataire.

CLARA, née en 1648, épousa, en 1672, DIRK DE BRUYN, lui-même né en 1651. Ils habitèrent Leyde où naquirent plusieurs enfants.

ANDRÉ, le plus jeune des cinq frères artistes, épousa à Amsterdam, le 25 juin 1678, EVA HOEN, d'Amsterdam, âgée de vingt ans et fut inscrit bourgeois par relief, exerçant la profession de graveur, le 10 février 1679. Il alla, un peu plus tard, rejoindre ses frères JACQUES et MAURICE à Berlin où nous le trouvons en 1686. Il y mourut en 1693 (1).

LEUR ŒUVRE

Antoine WATERLO

(1609-1679)

ANTOINE WATERLO est plus connu comme graveur que comme peintre. Il fit souvent appel, pour les petites figures de ses tableaux, à la collaboration de Jean-Baptiste WEENIX et de E. van de VELDE.

Son œuvre se compose de paysages boisés animés de petites scènes paysannes ou forestières, de voyageurs ou de sujets de chasse. Ses tableaux sont de petites dimensions et bon nombre de musées en possèdent.

L'inventaire de Watteau, à Lille, en 1795, au dépôt des Récollets, mentionnait, sous le

(1) A part pour WALLERAND, dont la date de naissance en 1623 a toujours été admise, on indiquait : pour ANDRÉ 1629, pour BERNARD 1625, 1627 et 1634, pour JACQUES 1628 et 1632 et pour JEAN 1630. Toutes ces dates sont erronées.

n° 62 : " Paysage, figures et animaux au bord d'un étang ". Le tableau mesurait 0 m. 33×0 m. 41 et provenait vraisemblablement de « biens délaissés » par un émigré.

Son œuvre, à l'eau-forte et au burin employés simultanément, comprend 136 pièces dont 118 en largeur et 18 en hauteur. Ce sont des paysages présentés en suites numérotées ou marquées



Antoine WATERLO (1609-1679)

de lettres. Une suite de six paysages retrace des scènes mythologiques ; une autre, également de six, est ornée de sujets tirés de l'Ancien Testament.

Ces paysages sont agréables au regard par le rendement du feuillé, la distribution de la lumière et la bonne accusation des divers plans. Par contre, les figures et les animaux sont mal dessinés. Ces estampes étaient autrefois recherchées.

Wallerand VAILLANT

(1623-1677)

Fut d'abord élève de Quellinus, célèbre peintre et graveur à Anvers. Il est inscrit, en 1647, dans la Gilde des Peintres « Saint-Luc » à Middelbourg, dont il faisait encore partie à la fin de sa vie, comme on peut le constater par le paiement de la cotisation qu'il effectua le 29 mai 1675.

Nous trouvons, en 1650, les portraits de plusieurs pasteurs à Amsterdam et à Dordrecht et, en 1651, plusieurs portraits conservés au musée d'Amsterdam.

Il a gravé, à l'eau-forte, sept portraits dont trois sont datés de 1656. Celui de l'Empereur Léopold I^{er} est daté de 1658. Il se trouvait alors à Francfort au couronnement de ce souverain en compagnie de son frère Bernard.

C'est à l'occasion de ces fêtes que le prince Rupert, qui s'était enthousiasmé pour le procédé de gravure dit " *à la manière noire* ", procédé inventé, en 1641, par le colonel Ludwig von Siegen et dont il s'était fait le propagandiste, rencontra WALLERAND qu'il mit au courant de la nouvelle méthode. WALLERAND abandonna alors l'eau-forte et fut le premier à employer couramment ce procédé. Il le communiqua à Bernard et en tira lui-même de bons résultats.

Il séjourna ensuite à Paris où il fit, en 1659, le portrait de l'archevêque Hardouin de Beaumont de Péréfixe, précepteur de Louis XIV, celui de ce souverain, portrait gravé, en 1660, par Pierre



Wallerand VAILLANT

van Schuppen et repris, en 1671, avec quelques modifications, celui d'Antoine, duc de Grammont, gravé, en 1663, par Pierre Lombart, ceux, enfin, d'autres notabilités.

Il suivait, ainsi que Bernard et Pierre Lombard, le culte protestant à Charenton où il fit le portrait du pasteur Jean Daillé ainsi que, en 1664, celui du pasteur Charles Drelincourt.

WALLERAND quitta Paris et fut reçu, par témoignage de cette église, le 10 mai 1665, membre de l'église wallonne d'Amsterdam. Il semble s'être fixé, alors, de façon plus stable, dans cette ville où la famille demeurait au Fluweelen Burgwaal.

Il peignit, en 1671, le portrait de Marie van Osterwyck, célèbre peintre de fleurs et de fruits et, plus tard, ceux de nombreux ministres, échevins et bourgmestres. Il peignit des groupes de famille qui sont conservés dans les musées de Hollande et sont faussement identifiés comme " *la femme et les enfants du maître* ", " *la famille de Wallerand* ". Il s'agit, en réalité, de ses belles-sœurs, neveux et nièces. Il ne s'est pas marié et il en est de même de sa sœur Marie en qui on a voulu voir sa femme. Il fut inhumé à Amsterdam le 2 septembre 1677.

Au Musée du Louvre, à Paris, à la National-Gallery de Londres et au musée de Lille, se voient des tableaux de WALLERAND figurant " *un jeune dessinateur dans l'atelier d'un peintre* ". Nous

y voyons, sans aucun doute possible, André VAILLANT travaillant dans l'atelier de son frère, à Amsterdam. L'enfant paraît âgé de dix ans ce qui situerait cette scène vers 1665, dans les premiers temps du retour du maître dans sa famille.



André VAILLANT
dessinant dans l'atelier de Wallerand

Le tableau de Lille mesure 1 m. 17×0 m. 90, celui du Louvre est un peu plus grand. Les musées de Mayence et d'Oldenbourg contenaient autrefois des tableaux de WALLERAND.

*
* *

Si WALLERAND VAILLANT n'est pas l'inventeur du procédé de gravure en " *manière noire* ", il en est l'un des précurseurs. Les artistes anglais l'adoptèrent ensuite, avec plus d'empressement que d'habileté tout d'abord. Par la suite, nombreux furent ceux, parmi lesquels nous citerons Ardell, Earlom, Dickinson et Smith, qui en tirèrent de magnifiques résultats et ce procédé s'est appelé également " *manière anglaise* ". On lui donne aussi le nom de " *mezzo-tinto* ".

WALLERAND produisit en dix-huit ans, de 1659 à 1677, environ 230 pièces en manière noire.

En plus des portraits connus et inconnus, gravés d'après ses portraits ou ceux d'autres artistes et qui sont au nombre d'une cinquantaine, il faut ajouter une quarantaine de sujets bibliques ou

du Nouveau Testament, treize sujets mythologiques ou allégoriques, une quarantaine de sujets divers et une cinquantaine de scènes de genre surtout d'après des maîtres hollandais : C. Bega, Brouwer, Geraers, F. Hals, Metz, Rembrandt, Ter Burg et D. Téniers.

Ses portraits de famille, au nombre de vingt-cinq, dont toutes les identifications sont erronées — sauf le sien et celui de sa sœur Marie grâce aux légendes qui accompagnent ces deux gravures seulement — et se réfèrent à ses sœurs, belles-sœurs, neveux et nièces et, surtout, à son plus jeune frère, André, son élève. Encore faut-il que tous les historiens, en raison de l'ignorance absolue dans laquelle ils se trouvaient de la généalogie de la famille VAILLANT, aient présenté Marie comme femme de WALLERAND.

En donnant faussement 1629 — au lieu de 1655 — comme date de naissance d'André, il était impossible de voir, dans "*Le jeune dessinateur*" et dans toutes les gravures où WALLERAND a pris son jeune frère comme sujet d'étude, le cinquième des frères VAILLANT.



Maria VAILLANT



Elisabeth van SWANENBOURG
sa fille et trois enfants de Barthélemy

Les indications de Wessely, auteur d'un catalogue de l'œuvre de WALLERAND et qui était tenu pour une autorité en la matière, sont absolument fantaisistes et ne reposent sur aucun fondement (1).

Si nous pouvons, grâce à notre connaissance exacte de leur généalogie, proposer quelques indications pour les membres de cette famille, ce ne peut être qu'à titre d'hypothèses.

WALLERAND a représenté sa sœur Marie à des âges variant entre vingt et trente ans, soit de 1666 à 1675.

(1) WALLERAND VAILLANT, Verzeichniss seiner Kupferstiche und Schabkunstblätter beschrieben von J. E. Wessely. Wien, 1865.

La jeune " *Dame avec trois enfants* " peut représenter Maria PETIT, de Leyde, première femme de Barthélémy, accompagnée de ses deux garçons et tenant un troisième enfant emmailloté. La " *Dame avec quatre enfants* ", dans laquelle Wessely voit encore la famille du maître, doit représenter Elisabeth van SWANENBOURG, veuve Bogaerts, entourée de sa fille Anna, âgée de cinq à six ans et des trois enfants de Barthélémy qu'elle avait épousé, en secondes noces, le 16 mars 1668. Les garçons auraient dix et huit ans et la fille trois ans.

Il ne saurait être question du " *père de l'artiste* ", alors âgé de soixante-dix ans, dans l'homme à la barbe encore toute noire et, encore moins, de " *la mère de l'artiste* ", décédée à Lille vers 1628. Ce peut être Claire Bouchout, seconde femme de son père, ayant dépassé la soixantaine, vers 1672.

Jacques VAILLANT (1625-1691)

JACQUES VAILLANT fut plutôt peintre d'histoire que portraitiste et acquit rapidement une grande réputation.

Il séjourna à Rome de 1664 à 1666 puis entra au service de l'Electeur de Brandebourg qui lui fit peindre plusieurs grands sujets d'histoire et qui l'envoya à la cour de Vienne peindre, pour lui, le " *Portrait de l'Empereur* " (1).

Il travailla à Amsterdam, à Rotterdam et à La Haye où on le trouve inscrit dans la Confrérie des Peintres, le 23 mai 1672. Plusieurs portraits du Grand Electeur sont conservés dans les musées de Berlin, Brunswick, Genève et Postdam.

On peut citer, entre autres sujets historiques, " *La mort de Sénèque* ", " *Le serpent d'airain* ", " *Moïse faisant jaillir l'eau du rocher* " (1666) à la Galerie de Prague, " *Le sacrifice d'Iphigénie* " à la Galerie de Cassel.

Il fit le portrait de son frère Bernard et, vers 1672, celui de Paul du SOUL, ministre protestant à Leyde, gravé en manière noire par son frère Bernard. Il retourna ensuite à Berlin où il mourut, dit-on, en 1691.

Une seule gravure en manière noire lui est attribuée " *Le concert champêtre* " dû à Giorgione ou, comme attribué de nos jours, au Titien. Cette gravure accuse une main inexpérimentée dans le procédé et nous présente des formes un peu grêles et d'un dessin incorrect, contrairement au tableau original. Signée : J. VAILLANT ft, n'est-elle pas plutôt un essai en manière noire de JEAN ?

Jean VAILLANT (1627-16..)

Né à Lille le 19 août 1627 et baptisé en l'église Saint-Maurice, JEAN se maria à Francfort.

Doué d'aptitudes artistiques, bien qu'à un degré moindre que ses frères, il fut plutôt graveur amateur et s'adonna, en même temps, au commerce.

(1) Nous possédons copies de nombreuses mentions tirées des registres des paroisses Saint-Maurice et Saint-Etienne de Lille, des églises wallonnes d'Amsterdam, Leyde et Rotterdam, des registres de bourgeoisie de Lille et d'Amsterdam et d'autres sources.

Il serait inopportun de surcharger cette étude de notes par trop techniques ; nous les tenons toutefois à la disposition de quiconque voudrait s'assurer du bien-fondé de nos assertions.

L'attribution, qu'on lui prête, de portraits, surtout en 1686, ne se concilie guère avec l'indication rapportée plus avant et, dans l'ignorance de la date de sa mort, le doute s'accroît.

Ces portraits, signés simplement J. VAILLANT, seraient plutôt, nous semble-t-il, l'œuvre de Jacques car ils coïncident, l'un, avec le séjour que celui-ci fit en Hollande, les autres, avec la charge qu'il remplissait auprès de l'Electeur de Brandebourg ; c'est le cas pour le portrait de son frère Bernard et pour celui de H. de Fromantou, son collègue à la cour de l'Electeur. Il en est de même des portraits de Frédéric-Guillaume et de sa femme Dorothee gravés par André VAILLANT, à Berlin où se trouvaient, en 1686, les deux frères.

Il peignit des paysages dont il grava quelques-uns à l'eau-forte. Ces paysages forestiers, un peu moins touffus que ceux d'Antoine WATERLO, mesurent 95 mm × 140 mm. Ils offrent absolument le même aspect, au point que l'on peut se demander si Jean n'a pas été l'élève de son cousin ; il a, de toute façon, subi son influence. Ces paysages sont présentés en une suite de huit pièces.

Bernard VAILLANT

(1632-1698)

Très lié avec son frère Wallerand. Nous les trouvons souvent ensemble, notamment à Francfort, en 1658, puis à Paris jusqu'en 1664. Il retourna alors à Amsterdam où il fut reçu membre de l'église wallonne de cette ville, le 23 mars 1664, par témoignage de celle de Paris.

Ses tableaux de portraits sont nombreux. Citons, en 1651, celui de Ludolphus de Witte, ministre à Rotterdam, celui de Jean-Baptiste VAILLANT, son cousin, fils de son oncle Wallerand, baptisé à Lille, à Saint-Etienne, le 9 février 1624, ceux d'Esaias Clément, ministre à Rotterdam — gravé au burin par son frère André — de Jean-Guillaume, duc de Nassau et bien d'autres.

Il grava, en manière noire et d'après Jacques VAILLANT, le portrait de Paul du SOUL, pasteur à Parthenay en 1660, ministre des troupes en Hollande en 1669 et de plusieurs peintres hollandais d'après divers auteurs. Il grava également quelques sujets religieux. De beaux portraits se voyaient à l'hôtel de ville de Nimègue.

André VAILLANT

(1655-1693)

Il fut d'abord élève de son frère Wallerand à Amsterdam, puis alla à Paris se perfectionner dans l'art de la gravure et y séjourna en 1676 et 1677.

Avant son retour à Amsterdam, il s'arrêta un moment à Frankenthal où se trouvait sans doute encore son frère Jean car il fut reçu membre de l'église wallonne d'Amsterdam, le 27 mars 1678, par témoignage de celle de Frankenthal.

On a souvent fait erreur en indiquant ANDRÉ comme graveur à l'eau-forte ; il a travaillé exclusivement au burin.

Son œuvre se compose d'une cinquantaine de portraits.

Une suite de dix-neuf pièces pour l'illustration des "*Nederlandsche Jaarboeken*" de Hugo de Groot, éditée à Amsterdam en 1681, est d'un aspect archaïque et peu agréable. Ces estampes, qui mesurent 262 mm × 174 mm, ont sans doute été entreprises avant son séjour à Paris. Là, subissant

l'influence de l'école de gravure française où excellaient alors G. Edelinck, van Schuppen, Nanteuil, P. Lombart parmi bien d'autres, il acquit plus de souplesse et d'harmonie dans le maniement de l'outil.

Il se trouva en étroites relations avec le dernier cité, membre, comme lui et comme l'avaient été ses frères Wallerand et Bernard, de l'église réformée de Charenton et qui avait gravé, en 1663, le portrait d'Antoine, duc de GRAMMONT puis, en 1670, celui de Jean DAILLE, peints par



André VAILLANT
assis, à la toque de velours

Wallerand lorsqu'il séjournait à Paris. Dans la suite, il adopta, pour ses portraits, le même genre de présentation dans des ovales encadrés de banderolles et d'attributs (1).

Plusieurs portraits, gravés de 1680 à 1682, d'après son frère Bernard, sont bien supérieurs aux premiers. Ceux de Michel SMIDTS, peint en 1685, de Frédéric-Guillaume, Grand Electeur de Brandebourg et de sa femme, Dorothee, peints par son frère Jacques et qu'il grava à Berlin, en 1686, accusent encore de notables progrès. Il grava également quelques pièces d'autres personnages : " *Germanicus* ", " *Sénèque* " et la suite des " *Douze Césars* ".

Il mourut à Berlin, en 1693, n'ayant encore que trente-huit ans, alors qu'il faisait concevoir, dans son art, les espérances les mieux fondées.

*
* *

(1) Antoine III, duc de GRAMMONT, Maréchal de France, né en 1604, décédé à Bayonne le 12 juillet 1678, fut le premier protecteur de WALLERAND VAILLANT.

Jean DAILLE, né à Châtellerault, le 6 janvier 1594, fut ministre à Charenton en 1626. Il mourut à Paris, le 15 avril 1670 à l'âge de 77 ans.

AU MUSÉE

La Ville de Lille possède la plus belle et la plus complète collection de dessins et de gravures de ces artistes — ou d'après eux — que l'on puisse voir, fruit de trente années de recherches dues à un descendant de cette famille, M. J. V. VAILLANT, qui habitait Boulogne-sur-Mer (1).

La Société des Sciences et des Arts de Lille, l'ayant acquise, en fit don à la Ville, le 13 mai 1887. Elle comprenait, en peintures, aquarelles, pastels, dessins et, surtout, gravures, près de trois cents pièces.

Quelques estampes, conservées dans le local de la Société des Sciences, au Palais Rihour, ont été détruites lors de l'incendie qui, en 1916, anéantit cet édifice.

Le musée de Lille possède trois grands tableaux : " *Portrait d'homme* " " *Portrait de femme* ", " *Le jeune dessinateur* " et un petit tableau " *Portrait d'un seigneur* " de Wallerand.

Dans la galerie du musée WICAR, on pouvait voir : huit dessins ou pastels de Wallerand et cinq dessins ou pastels de BERNARD.

La gravure en manière noire, aujourd'hui abandonnée, ne se prêtait, avant l'aciérage des cuivres, qu'à un tirage d'épreuves fort limité.

Entre des mains expertes, ce procédé donne des aspects veloutés convenant assez bien aux portraits ; mais les encrages et les essuyages des planches écrasent rapidement la réticulation produite sur le cuivre par l'outil — qu'on appelle berceau — qui sert de support au travail de l'artiste.

Il ne faut qu'une succession très réduite d'épreuves pour que les dernières n'aient plus aucun point de comparaison avec les premières.

Si WALLERAND et BERNARD s'enthousiasmèrent pour ce procédé — alors tout nouveau et dont ils sont des premiers à s'être couramment servis — JEAN demeura fidèle à l'eau-forte. Quant à ANDRÉ, venu en France pour se perfectionner, il utilisa exclusivement le burin, procédé plus classique et moins irrégulier. La manière noire n'a d'ailleurs jamais séduit les artistes de l'Ecole française.

MAURICE VANDALLE

Membre de la Commission Historique du Nord

(1) Le catalogue des gravures énonce :

- 6 eaux-fortes et 150 estampes en manière noire de WALLERAND,
- 11 estampes en manière noire de BERNARD,
- 1 estampe (supposée de JEAN),
- 14 eaux-fortes, de la suite des petits paysages, de JEAN,
- 40 portraits, environ, gravés au burin par ANDRÉ,
- quelques pièces, d'après WALLERAND, BERNARD, JACQUES et d'autres, exécutées par divers auteurs.

CIE DE FIVES-LILLE

POUR CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES ET ENTREPRISES

Société Anonyme au Capital de 1.500.000.000 de Francs

7, Rue Montalivet, PARIS - 8^e

R. C. SEINE 75-707

CONSTRUCTIONS MÉCANIQUES MÉTALLIQUES, ÉLECTRIQUES

USINES DU NORD

FIVES-LILLE
FRESNES SUR-ESCAUT

USINE DU CENTRE

A
GIVORS (Rhône)

Mobiliers de Bureaux
Scolaires et Administratifs
Travaux en tous genres

HOUSSEN Pères et Fils

Magasin : 82, rue St-André
Ateliers : 46 bis, rue Princesse
LILLE Tél. 569.14
Fournisseur de la Ville de LILLE

LE TIGRE

PLACE DE LA GARE
LILLE Tél. 520.34

Sa Brasserie Alsacienne

SON RESTAURANT - SES SPÉCIALITÉS

SIMCA

L. DELPIERRE

Société à responsabilité limitée
au capital de 5.000.000 de francs

Commissaires exclusifs :

111-113, Avenue de la République
LA WATTEVILLE Tél. 511.303-511.337

RÉPARATIONS -- STATION SERVICE
-- STOCK PIÈCES DÉTACHÉES --
ÉCHANGE STANDARD MOTEURS
SIMCA 5, SIMCA 6, SIMCA 8, SIMCA 9

**LITERIE GÉNÉRALE
AMEUBLEMENT
TOUT LE RUSTIQUE**

E^{TS} HUYGE dit PONTHEU

Fondés en 1856

11 bis et 19, Rue de la Bourse, **LILLE**

Tél. 508.118

CRÉDIT COMMERCIAL DE FRANCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL
D'UN MILLIARD DE FRANCS

LILLE - ROUBAIX - TOURCOING

Signalisation urbaine,
routière et de chantier
Protection des véhicules

Toutes les applications des
produits "SCOTCHILITE"
réflecteurs et non réflecteurs

Éts POTEY-LAMOOT & C^{ie}

9, Rue d'Inkermann, 9 - **LILLE**

Agrément Ministériel T. P. N° 31

FOURNISSEUR DE LA VILLE DE LILLE
de la gare Maritime de Boulogne etc...

CHOCOLAT DELESPAUL-HAVEZ

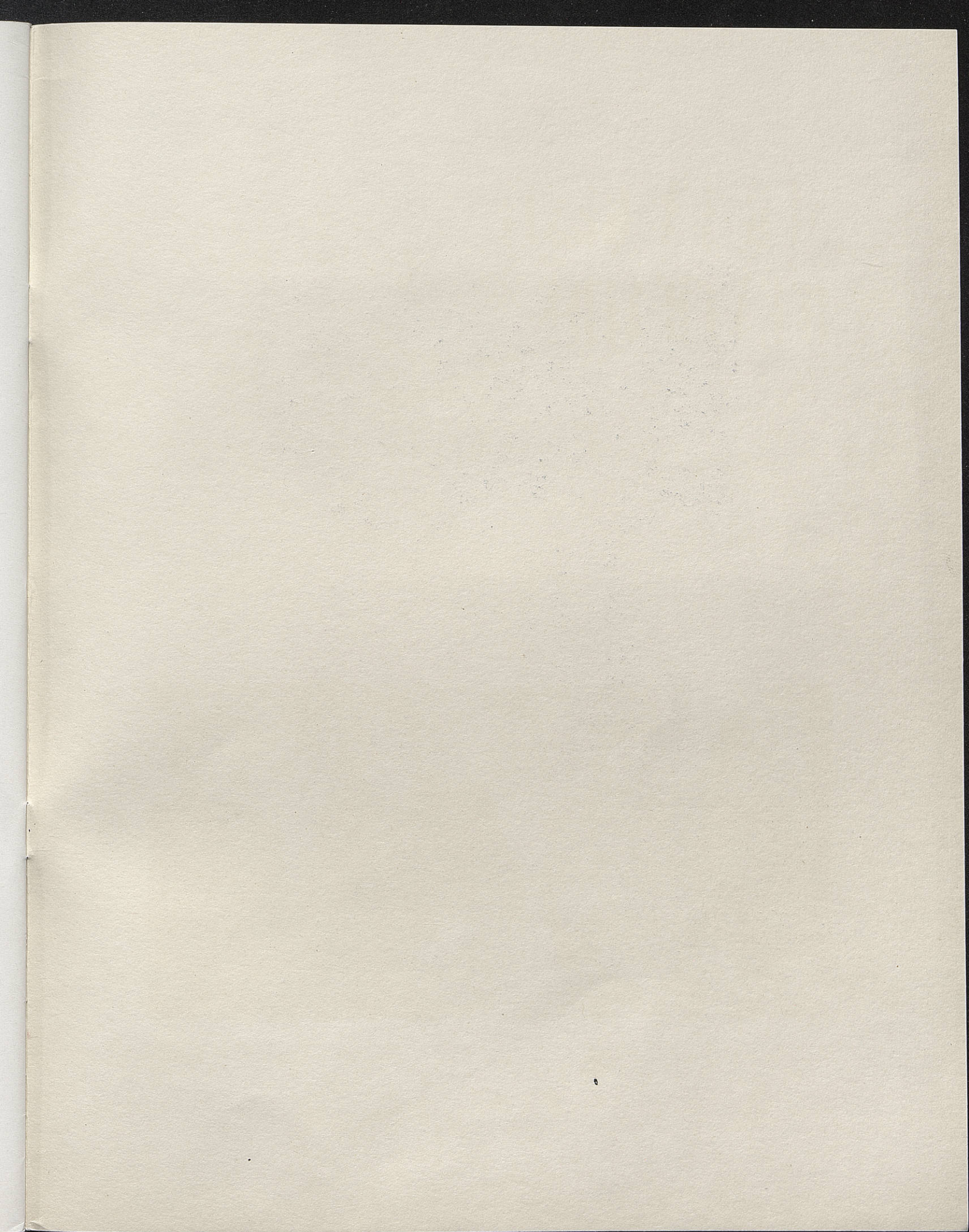
SUR UN GESTE D'ENTRAIDE...

Dès l'annonce du raz de marée qui ravagea les côtes de la mer du Nord, l'Administration municipale de Lille décida de venir en aide aux populations hollandaises touchées par le sinistre.

Après avoir mis une de ses colonies de vacances à la disposition des autorités néerlandaises, elle fit acheminer vers SLUIS un camion de chaussures et reçut ensuite, le 15 février, en une journée spécialement consacrée à la solidarité franco-néerlandaise, de nombreux représentants de la ville de SLUIS ayant à leur tête M. VANDONGEN, échevin de l'écluse, ainsi que le Révérend Père EVEN, Supérieur du séminaire de cette ville.



Ci-dessus : La réception des personnalités dans le salon d'honneur de l'hôtel de ville. On reconnaît, de gauche à droite, M. le Professeur Jean MINNE représentant M. le Maire, M. l'Échevin VANDONGEN, M. le Professeur PAGET et M. LOURDEL, Adjoint au Maire.



The illustration depicts two men in traditional attire. The man on the left, wearing a grey cap, a green jacket over a white shirt, and red trousers, carries a large wooden barrel on his back. The barrel is labeled 'VIN DES BEAUX PLATEAUX SÉLECTIONNÉ 13°'. The man on the right, wearing a white cap, a red tunic, and green trousers, carries a barrel labeled 'FRANCAST VIN ROUGE SUPÉRIEUR 12°'. Both men are holding glasses of red wine and clinking them together. The artist's signature 'Guth' is visible on the left barrel. The background is a plain, light-colored surface.

Sélection
FERNAND GUELTON
409, RUE LÉON GAMBETTA - LILLE - Tél. 489-42 et la suite

CRÉATION S.M.I. 62 - RUE DE MONTREUIL - PARIS